

Règlement de l'école Saint Georges destiné aux parents

OUVERTURE DE L'ÉCOLE - HORAIRES

L'école est ouverte et un personnel d'accueil est présent les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon le calendrier établi (collé dans le cahier de correspondance).

Merci de bien respecter les horaires et d'éviter tout retard.

Les entrées :

Les élèves du CP au CM2 entrent seuls, aux différents points d'accueil aux horaires suivants :

8H25 à 8H35 : accueil des CP et CE1 au petit portail et des CE2, CM1 et CM2 au grand portail.

Les CP et CE2 montent en classe à 8H30 et les autres élèves à 8H35.

Il est demandé aux enfants d'aller se ranger directement en arrivant.

L'après-midi entre **12h45 et 13h00** les externes entrent seuls, par la porte vitrée de l'école. **Les messages destinés à l'équipe éducative doivent être écrits sur le cahier de correspondance de l'enfant ou sur Ecoledirecte.**

Les sorties : Les élèves externes sortent de l'école entre 11h25 et 11h30 par les portails métalliques ou par l'accueil du collège pour les CM2.

à 16h15 ⇒ CP et CE2 par le petit portail et le grand portail

à 16h25 ⇒ CE1, CM1 par le petit portail et le grand portail

⇒ CM2 par l'accueil du collège au 19 rue Bouret

à 17H30 ⇒ sortie des élèves inscrits à l'atelier d'anglais par le petit portail

à 17h35 ⇒ sortie des élèves de CP inscrits à l'étude par le petit portail

à 17h45 ⇒ sortie des élèves inscrits à l'étude

à 17h45 ⇒ sortie des élèves inscrits à l'atelier d'allemand par l'accueil du Collège

à 17H45 ⇒ sortie des élèves de GS et CP inscrits à l'atelier danse par la porte vitrée

à 18h00 ⇒ sortie des élèves inscrits aux ateliers de théâtre par la porte vitrée.

à 18h15 ⇒ sortie des élèves inscrits à l'atelier judo par la porte vitrée.

Les enfants inscrits aux ateliers ne doivent pas être inscrits en même temps à l'étude.

A partir de **16h30**, tout enfant non autorisé à partir seul et encore présent à l'école, restera à l'étude jusqu'à **17h45**. Il sera sous la responsabilité de l'adulte référent présent ce jour-là.

RETARDS

Pensez toujours à nous prévenir le matin avant 9H00 par téléphone ou via Ecoledirecte et en cours de journée si vous pensez être en retard le soir, nous pourrions rassurer votre enfant qui vous attend impatiemment.

SECURITE

Lors des entrées et sorties, la vigilance du personnel est indispensable. Si vous souhaitez échanger, il vous est demandé de prendre rendez-vous en utilisant le cahier de correspondance ou Ecoledirecte.

Par mesure de sécurité, aucun élève n'attend sur le trottoir et nous demandons aux parents qui ont récupéré leur enfant de céder la place aux autres rapidement.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

SANTE

Les enfants malades doivent rester à la maison. Prévenir l'école le matin même **avant 9H00**, par téléphone ou sur Ecoledirecte. Au retour de l'enfant, fournir un mot d'excuse ou un certificat médical. Veillez à ne remettre en classe qu'un enfant bien rétabli. (Nous n'avons ni personnel soignant, ni infirmerie).

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf en cas de maladie chronique, comme l'asthme. Il sera obligatoire de constituer un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé), document officiel complété par le médecin traitant, les parents et l'école, et de nous confier le traitement nécessaire **en double exemplaire**.

Tout enfant inscrit doit avoir reçu les vaccinations obligatoires.

Tout élève participe à toutes les activités proposées. Un certificat médical sera nécessaire en cas de dispense d'activités sportives.

Afin de veiller à l'équilibre alimentaire des enfants, le goûter ne sera autorisé que sur le temps qui précède l'étude ou les ateliers du soir, entre 16h15 et 16H30 ou 16h45. Il doit être approprié et en quantité raisonnable : pas d'aliments salés, pas de bonbons ni de boissons sucrées. **Le pain et le chocolat, les compotes ou les fruits et l'eau dans des gourdes sont vivement recommandés. Pour les goûters d'anniversaires, seuls les gâteaux industriels sont autorisés.**

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.

SITUATION D'URGENCE

Afin que l'école puisse vous joindre en cas de maladie ou d'accident survenu à votre enfant, remplissez très soigneusement les feuilles de renseignements qui vous sont remises à la rentrée. Nous indiquer par écrit les coordonnées des personnes qui pourront venir chercher votre enfant en cas d'indisponibilité vous concernant.

ASSURANCE

Tout élève de l'établissement est obligatoirement inscrit à la Mutuelle St Christophe et est couvert tous les jours de l'année.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES auront lieu pendant la pause méridienne les mardis et jeudis en général à compter du 29 septembre 2025 jusqu'au 26 juin 2026. Elles peuvent être proposées par les enseignantes si le besoin s'en fait sentir.

ETUDE : Les enfants sont accueillis entre 16h15 et 17h45 (17H35 en CP) sous réserve d'une attitude appropriée. Ils doivent apporter un goûter. En cas de retard après 17h45, merci de nous prévenir par téléphone. Si les retards sont répétés, l'enfant n'y sera plus admis. **Une demande**

d'étude exceptionnelle se fait par écrit sur le cahier de correspondance ou sur Ecoledirecte à l'attention du chef d'établissement et sera facturée. **Il n'y a pas d'étude les veilles de vacances mais les ateliers sont maintenus.**

CANTINE : C'est un service rendu aux parents ne pouvant pas faire déjeuner leur enfant à la maison. Les élèves accueillis doivent respecter les règles de bonne tenue. Si un enfant se voyait être une gêne pour le bon fonctionnement, il serait exclu, ponctuellement ou définitivement après avertissement. **En cas d'allergie alimentaire, un PAI doit être établi entre la famille et l'école. Aucun régime ni dérogation alimentaire ne peuvent être assurés (voir le règlement restauration détaillé)**

Une demande de cantine exceptionnelle se fait par écrit sur le cahier de correspondance ou sur Ecoledirecte à l'attention du chef d'établissement et sera facturée.

EVEIL A LA FOI

Les élèves inscrits à l'école participent à une heure hebdomadaire d'éveil à la foi ainsi qu'aux célébrations proposées dans l'année.

NOS RENCONTRES

Vous serez conviés à différentes réunions ou fêtes afin de partager des moments de la vie scolaire : réunions avec les enseignants, séance de théâtre, invitations dans la classe, célébrations,.....

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est exigée : maillots de football, mini-shorts et mini-jupes, crop-tops interdits, joggings autorisés uniquement les jours de sport. Les tatouages éphémères et le vernis à ongles sont interdits. Tout enfant ayant les cheveux longs doit les attacher. Veuillez à vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant et à nous signaler rapidement toute contamination. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. L'école ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de la détérioration d'un effet personnel.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

ANGLAIS

Les élèves de CP et CE1 ont 1h30 d'anglais par semaine en demi-groupe, les élèves de CE2,CM1 et CM2 ont 1h30 d'anglais répartie en demi-groupe et classe entière. Il est important que les leçons soient apprises et révisées régulièrement.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les élèves du CP au CM2 devront apporter une paire de baskets dans un petit sac en tissu fermé marqué à leurs noms qui restera dans l'école tout au long de l'année. Le jour de l'EPS, ils devront porter une tenue adaptée.

Pour des raisons de sécurité, des baskets de bonne qualité sont exigées.

Des vestiaires sont à la disposition des élèves.

THEATRE

Un animateur du Théâtre de la Clarté vient régulièrement dans les classes. Après une collaboration avec chaque enseignant, il propose, en présence de celui-ci, une séance d'activités théâtrales en lien avec le programme de français et les projets de classe.

RECREATIONS - DISCIPLINE - SANCTIONS

Il est interdit de jouer dans les toilettes ou d'avoir des jeux brutaux, sous peine de sanctions sévères. Un signal sonore marque la fin de chaque récréation ; les élèves doivent se ranger en silence à l'emplacement de leur classe. Chacun veille à la propreté de la cour : **il y a des poubelles de tri pour les papiers et détrit.**

La montée en classe doit se faire en silence et les élèves doivent être rangés.

Sont interdits dans l'enceinte de l'école : les téléphones portables, montres connectées et traceurs, les objets de valeur susceptibles de créer des échanges et parfois des conflits entre les enfants (jeux électroniques, bijoux, cartes du type Pokémon), les ballons en cuir, les balles de tennis, les billes, l'argent (sauf sur demande de l'école), les mangas (sauf ceux de la BCD), les bonbons, sucettes, chewing-gums.

Sont autorisés : ballons et balles **en mousse** (sauf les jours de pluie) uniquement pendant les récréations de l'après-midi, cordes à sauter, élastiques, jeux de 7 familles et jeux de cartes, romans, BD, albums.

Il est strictement interdit de courir dans les couloirs et escaliers de l'école.

Les déplacements doivent se faire en silence.

En cas de problème persistant au niveau du comportement ou du non-respect de ce règlement, des sanctions seront prises et les parents seront invités à rencontrer les enseignants ainsi que le chef d'établissement. Elles prendront la forme d'une exclusion temporaire voire définitive après avertissement.

MATERIEL

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts et munis d'une étiquette. Merci de ne pas coller le scotch à même le livre. **Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque.**

Les livres de bibliothèque (BCD) doivent faire également l'objet de soins attentifs (cf. règlement BCD). Tout matériel ou mobilier de l'école abîmé devra être racheté par les parents.

SUIVI DU TRAVAIL DE L'ENFANT/EVALUATION DES COMPETENCES

Les différents travaux effectués par les enfants sont à signer régulièrement. Les livrets de compétences (LSU) qui vous seront remis deux fois dans l'année (fin janvier, fin juin) ainsi qu'une synthèse des acquis scolaires en fin de CE2.

Veuillez à vérifier quotidiennement le cahier de correspondance de votre enfant.

Merci également de vous connecter quotidiennement à Ecoledirecte, car la quasi-totalité des informations ne sont diffusées que par ce biais-là.

Chaque famille doit avoir le souci de respecter le règlement comptable.

Le chef d'établissement reçoit sur rendez-vous, à prendre auprès du personnel de l'accueil ou sur Ecoledirecte.